

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application du code de l'Environnement et du code de l'Urbanisme, et en exécution d'un arrêté du maire de la commune de Gœulzin en date du 13 juin 2023, une enquête publique est ouverte en mairie pendant 31 jours consécutifs, du 3 juillet 2023 au 3 août 2023 inclus, pour la déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier présenté à l'enquête publique est suivi par la commune de Gœulzin représentée par son Maire Monsieur Francis Fustin. Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Gœulzin (rue Marteloy). Des informations relatives à ce dossier peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Maire en mairie de Gœulzin.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur.

Il pourra également être consulté au format numérique durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante:

www.mairie-goeulzin.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Il sera tenu à la disposition du public à la mairie de Gœulzin, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Le public pourra y consigner ses observations.

Le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné, Monsieur Daniel CIAN en tant que commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Gœulzin pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

le lundi 3 juillet de 8h30 à 12h,

le samedi 8 juillet de 13h30 à 17h,

le lundi 17 juillet de 8h30 à 12h,

le jeudi 27 juillet de 8h30 à 12h.

Le public pourra également formuler ses observations: par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Gœulzin, par courrier électronique adressé au commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante:

secretariat@mairie-goeulzin.fr

Les observations du public transmises par voie électronique sont consultables depuis le registre d'enquête. Sinon, les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire de la commune disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de la remise du registre d'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et mise sur le site internet: www.mairie-goeulzin.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera également adressée à la sous-préfecture.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. Le dossier de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU sera ensuite transmis à la préfecture pour le contrôle de la légalité.

